l'inFO militante

N° 3454 du 21 octobre au 3 novembre 2026

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière



GREVE ET MANIFESTATIONS

FO SOMMAIRE

© KERMALO/REA



p. 4 à 7

VERNON YUEN/ZUMA-REA



p. 16

DR



p. 23

//// ACTU (pages 4 à 7)

Pour nos droits, nos salaires, nos services publics

- Budgets 2027 : déjà des débats animés.
- Éducation : les revendications demeurent.
- France Travail : FO appelle à la grève contre les mesures d'austérité.
- En 2027, coup de rabot prévu sur la prime d'activité.
- Un encadrement plus strict du CPF et l'augmentation du reste à charge.
- Le « ticket-resto » pour le pouvoir d'achat.
- Retraite complémentaire : les pensions Agirc-Arrco augmenteront de 1,4% en novembre.
- Retraites : FO monte au créneau contre la désindexation des pensions de base.

//// DROIT (page 9)

- Vote électronique.

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- Charte d'Amiens : *« l'attachement indéfectible »* de FO.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Micron : à Taïwan, une grève pour le partage des bénéfices liés à l'IA.
- À la Poste britannique, 2 500 suppressions de postes sur fond de crise.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 21)

- MARS FO : un outil de suivi des élections et de développement syndical indispensable! Les explications du secteur confédéral de la négociation collective et de la représentativité.
- Journée FO de l'industrie : les outils pour sa relance au cœur des débats.
- Chez Vabel Laboratoire, une toute nouvelle équipe FO remporte les élections.
- McDonald's : alerte sur les acquis dans quatre restaurants franciliens bientôt sous franchise.
- Temps de travail : chez Sapian, FO dénonce un accord au rabais.
- PSE chez Legrand : la mobilisation des salariés porte ses fruits.

//// PORTRAIT (page 23)

- Benjamin Cottereau, le cheminot qui œuvre à développer FO en Nouvelle-Aquitaine.

l'inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.

PRINT PRINT IN FRANCE

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, C. Josselin, F. Lambert.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : T. Bouvines, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal octobre 2026.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : https://www.force-ouvriere.fr



L'éditorial de Frédéric Souillot
Secrétaire général @SouillotFo sur Twitter

NE JAMAIS CÉDER À LA VIOLENCE !

Les images de la journée du 17 octobre ne peuvent que susciter effarement, colère et incompréhension : colère face à des bâtiments publics saccagés ou incendiés – la mairie de Limoges, la préfecture de Bordeaux ou l'office du tourisme de Lyon –, face à des commerces vandalisés et pillés, incompréhension car les violences et destructions n'ont jamais fait avancer les revendications, quelles qu'elles soient.

Au contraire, elles discréditent les revendications légitimes des manifestants, notamment celles des lycéens et étudiants qui sont descendus dans la rue samedi dernier.

Dès dimanche matin, la confédération a jugé nécessaire de communiquer pour condamner les violences et rappeler que le droit de manifester ne donne pas le droit de casser, piller, brûler. Réaffirmer aussi que la République, la démocratie, doivent être respectées, défendues et protégées!

Force Ouvrière a redit tout son soutien aux policiers nationaux et municipaux, aux pompiers, aux agents des préfectures et plus généralement à l'ensemble des agents publics mobilisés dans ce contexte de tensions. Ils accomplissent leurs missions dans des conditions particulièrement difficiles, avec professionnalisme et courage pour protéger la République. La confédération a également réitéré son soutien plein et entier à tous les salariés et agents de la fonction publique confrontés aux conséquences des dégradations commises samedi.

Et maintenant? Depuis le début des mobilisations, notamment lycéennes, l'exécutif semble dépassé par la situation et peine toujours à trouver des solutions. Le président de la République somme les organisations syndicales de condamner les violences, nous ne l'avons pas attendu. Et l'exécutif nous invite, ou plutôt nous convoque pour imaginer des réponses à une crise qu'il n'a pas vue venir, qu'il ne comprend pas et dont il ne sait pas comment sortir.

FO renouvelle son appel à la mobilisation le 5 novembre

Dans ce contexte, devons-nous taire nos revendications? Certainement pas. Le chaos du 17 octobre n'étouffe pas les attentes légitimes des travailleurs que nous représentons et qui attendent des réponses concrètes… Les lycéens ne sont toujours pas entendus, sur leurs emplois du temps, leurs conditions d'études, l'état des locaux et des établissements, la fin de Parcoursup, véritable machine à trier les élèves, qui met à mal leur avenir étudiant et professionnel.

C'est pourquoi FO renouvelle son appel à la mobilisation le 5 novembre, pour l'emploi, l'augmentation des salaires, dans le public et dans le privé, le blocage des prix, la défense des services publics. Renoncer à manifester, ce serait céder aux pilleurs et aux casseurs.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

POUR NOS DROITS, NOS SALA

Alors que l'économie confirme sa fébrilité, avec une croissance à la limite du repli, une situation de l'emploi inquiétante, une consommation des ménages qui l'est tout autant, cela découlant du poids de plus en plus lourd de dépenses contraintes auxquelles les salaires peinent à faire face du fait de l'insuffisance notoire de leur progression, d'autant plus au regard de l'inflation…
Les travailleurs, actifs et retraités, tous particulièrement sollicités pour les *« efforts »* en vue du redressement des finances publiques, s'inquiètent de projets budgétaires portant des mesures d'économies sévères pour 2027. Projets visant à réduire encore les moyens des services publics et de la protection sociale, et articulant de nouvelles attaques contre le pouvoir d'achat et les droits, y compris ceux des plus modestes. Opposée à de telles dégradations, FO se tient aux côtés des travailleurs et œuvre à les protéger en cherchant à faire aboutir ses revendications.

Budgets 2027 : déjà des débats animés

Certes, l'examen dans l'hémicycle du projet de loi de finances (PLF) pour 2027 et du projet de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) se fait à partir des textes initiaux présentés par le gouvernement. Toutefois, avant l'ouverture de ces débats (le 13 octobre pour le PLF, le 20 pour le PLFSS), le rejet des deux textes en commissions à l'Assemblée a donné le ton, soit des débats âpres d'ici décembre sur le plan gouvernemental *« d'efforts »* à hauteur de 43 milliards d'euros (54 en comptant les mesures déjà engagées cette année). Alors que le vote sur la partie recettes du PLF (avec plus de 3000 amendements) prévu le 20 octobre a été renvoyé à une date ultérieure (le PLF revient à l'Assemblée le 27 octobre) et qu'ont démarré le même jour en séance les débats sur le PLFSS, les deux projets sont décriés de toutes parts. Pour des motifs forts différents. Ainsi, le 14 octobre en commission des affaires sociales, les députés ont balayé la mesure du PLFSS consistant à réduire, fort modestement (de 3,7 milliards d'euros), le manque à gagner (plus de 70 milliards d'euros en 2026) pour la Sécu dû aux allègements de cotisations patronales. La mesure, qui introduirait dans le calcul des exonérations de nouveaux éléments de rémunération, est une menace de hausse du coût du travail pour les entreprises, selon certains députés. Les aides aux entreprises (incluant les allègements) étaient de 166 milliards en 2024, estime le gouvernement qui promet de les évaluer chaque année.

Des retraités au cœur des discussions

Autre actualité budgétaire : parmi la collection de mesures et innovations présentées cet automne, celle consistant pour le gouvernement, via une annexe au PLF, à pointer la part de crédits servant – dans chaque secteur ministériel –, à compléter le financement des pensions des agents de l'État (pensions dont l'obligation du paiement est inscrite au Grand-Livre de la dette publique). Mais cette part requise, due à un *« déséquilibre »*, souligne surtout la diminution des emplois statutaires, massivement supprimés depuis vingt ans au profit des postes contractuels. Dans l'actualité budgétaire encore, le rejet en commission par les députés de la mesure (pour une économie de 4 milliards d'euros) concevant une désindexation des pensions de base des retraités (pour deux tiers d'entre eux). De même, les députés ont rejeté, en séance sur le PLF, et par 116 voix contre 30, la mesure de plafonnement de l'abattement fiscal pour les retraités, laquelle vise une économie de 1,5 milliard d'euros.

Valérie Forgeront

En 2027, coup de rabot prévu sur la prime d'activité

À la non-revalorisation de la prime d'activité prévue l'an prochain, s'ajouterait une modification des éléments pris en compte pour le calcul de cette prestation versée (par les CAF et la MSA) aux travailleurs (salariés ou non, selon la composition du foyer et sous conditions de ressources) percevant des revenus modestes. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2027 prévoit en effet que le montant net social (créé en 2023 et inscrit sur toute fiche de paie) sur lequel la prime est calculée soit chargé de nouveaux paramètres pris en compte : la participation versée par l'employeur pour financer une complémentaire santé, un contrat de prévoyance et une retraite supplémentaire (par épargne). Cette modification du mode de calcul, qui conduirait à une augmentation du montant net social, devrait être actée par décret.

Rien ne remplace la hausse des salaires!

Pour justifier ce coup de rabot – le gouvernement visant une baisse de 300 millions d'euros de la dépense due à la prime d'activité –, le ministère du Travail a fait valoir qu'une personne bénéficiant d'une participation de la part de son employeur à ses cotisations santé, prévoyance et retraite supplémentaire percevait actuellement le même niveau de prime qu'une autre, à salaire égal, ne bénéficiant d'aucune participation de son employeur. L'équité consisterait donc à diminuer la prime octroyée à la première.

Si le gouvernement avance qu'il *« ne devrait pas y avoir de sortie de bénéficiaires »* du dispositif, qui concerne 4,5 millions de personnes, certains salariés pourraient cependant subir *« une légère baisse »* du montant perçu, concède-t-il. La non-revalorisation, pour un ménage dont la personne référente est rémunérée au Smic, induira quant à elle une baisse de 19 à 39 euros mensuels, selon la composition familiale. L'impact de la modification du mode de calcul n'a pas encore été évalué. Reste qu'à cette prime d'activité, financée par l'État et trappe à bas salaires, déplore régulièrement FO, les salariés préféreraient une vraie hausse de leur salaire brut et payée comme il se doit par l'employeur

Sandra Déraillot

IRES, NOS SERVICES PUBLICS

France Travail : FO appelle à la grève contre les mesures d'austérité



© JPL/REA

Bien que le taux de chômage ne cesse de grimper, à hauteur de 8,3% de la population active au deuxième trimestre 2026, le projet de loi de finances 2027 prévoit de nouvelles coupes budgétaires visant France Travail. Elles se traduiraient par une perte de plus de 100 millions d'euros pour l'établissement et la suppression de 400 postes, s'ajoutant aux 515 postes déjà supprimés en 2026. *« L'activité est de plus en plus forte, et les moyens de plus en plus bas, la direction ne vise que le gain de productivité »*, dénonce Katia Obiang, déléguée centrale FO chez France Travail.

Le syndicat FO a déposé un préavis de grève qui court du 12 octobre au 31 décembre 2026, notamment pour s'opposer aux nouvelles mesures d'austérité qui s'abattent sur l'opérateur.

« Le plan d'efficience continue à être déployé alors qu'un contentieux est en cours avec une audience programmée le 12 décembre », dénonce la militante. Pour rappel, une intersyndicale, dont FO, avait engagé fin août une action en justice contre le *« levier 3 de la démarche efficience »*, qui se traduira, selon elle, par une réorganisation d'ampleur de l'établissement.

Augmentation générale de 1,5%

Une manche vient cependant d'être gagnée par les syndicats de France Travail qui avaient tous appelé les personnels à faire grève le 29 septembre. *« Grâce à la mobilisation, la réunion sur les NAO a été avancée au 8 octobre et nous avons obtenu une augmentation générale de 1,5%. Même si la répartition de cette hausse, 50% sur le fixe et 50% sur la valeur du point, ne favorise pas les bas salaires, nous sommes contents de ce déblocage qui intervient alors que le ministère du Travail devrait réaliser 2,5 milliards d'euros d'économies en 2027 »*, poursuit Katia Obiang.

Clarisse Josselin

Éducation : les revendications demeurent

Sur fond de crise dans le monde de l'Éducation, le gouvernement ne parvient pas à convaincre de la pertinence de ses mesures *« d'urgence »*. Du remplacement des professeurs absents à la création de postes (infirmiers, médecins scolaires, psy…) dans les lycées en passant par les questions sur Parcoursup, l'avenir du bac, la rénovation des bâtiments, etc. Les réponses aux revendications ne sont toujours pas apportées par le ministère de l'Éducation nationale, déplore la FNEC FP-FO.

Stopper l'hémorragie des postes et recruter!

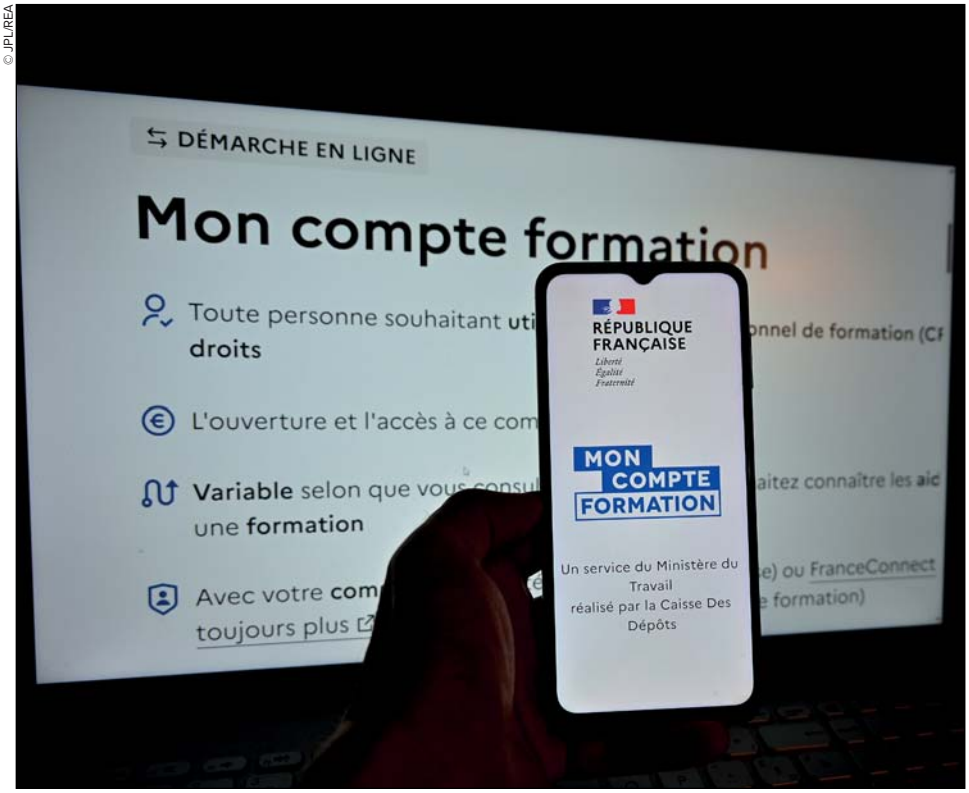
Ainsi en est-il de l'annonce de l'arrivée de 3000 professeurs remplaçants (2000 sont déjà affectés, indiquait le ministère le 14 octobre) et du recrutement dans les académies de 920 contractuels (plafond défini par le ministère), cela alors que nombre de contrats de ces personnels n'ont pas été renouvelés à la rentrée. Depuis ces annonces, *« les témoignages se multiplient de professeurs déplacés comme des pions pour boucher les trous dans des disciplines qui ne sont pas les leurs… »*, tacle la FNEC FP-FO. Alors que le ministre, Édouard Geffray, a mis en place une *« plateforme de concertation »* en ligne, la fédération FO l'a interrogé le 9 octobre sur ses intentions concrètes. Est-il question de *« renoncer aux 1588 suppressions de postes, qui s'ajoutent aux 4000 suppressions de cette année »*, et de restituer tous ces postes? De lancer un plan de titularisation pour les contractuels? D'appeler les lauréats du concours sur listes complémentaires? Les réponses restent à être apportées. La FNEC FP-FO milite par ailleurs toujours pour l'abrogation de la réforme du bac, l'arrêt de *« la sélection par les plateformes »* Parcoursup et Mon Master. Elle demande aussi la création de *« 250000 places supplémentaires dans l'enseignement supérieur dès la prochaine rentrée, afin de permettre aux lycéens d'accéder aux formations de la filière de leur choix »*.

Valérie Forgeront

POUR NOS DROITS, NOS SALA

Un encadrement plus strict du CPF et l'augmentation du reste à charge

Après les réformes successives du compte personnel de formation (CPF), l'orientation du dispositif est à nouveau modifiée dans le projet de loi de finances pour 2027. Le texte prévoit sa réorientation vers des formations *« plus certifiantes »*, qui seront définies par arrêté et *« débouchant sur des métiers en tension ou des secteurs considérés comme prioritaires par le gouvernement ». « Les organisations syndicales n'ont pas été consultées à propos de ce sujet*, précise Yanis Aubert, secrétaire confédéral chargé de l'emploi, du chômage et de la formation professionnelle. *Il est question des métiers du médico-social ou de l'industrie, mais il y a aussi des besoins dans d'autres filières comme les métiers de la restauration. »*



© JPL/REA

Une fracture entre les salariés

Si elles sont adoptées, ces dispositions entraveraient la liberté pour les salariés de choisir leur projet de carrière puisqu'un *« renforcement des conditions de mobilisation du CPF »* est aussi annoncé. Ainsi, un projet ne correspondant pas aux filières considérées comme prioritaires pourrait être poursuivi, mais les candidats seraient soumis à un reste à charge augmenté, y compris les demandeurs d'emploi. Le montant de ce reste à charge n'est pas précisé dans le texte, mais le ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou, a précisé qu'il pourrait passer de 150 euros (actuellement) à 350 euros. *« Cela crée une fracture entre salariés*, s'insurge Yanis Aubert. *Les plus précaires, qui voudront se réorienter alors qu'on vient de rallonger les carrières de deux ans avec la réforme des retraites de 2023, n'auront pas les moyens de dépenser une telle somme. »* Pour FO, ces dispositions sont un *« nouveau coup d'arrêt à la formation professionnelle »*. La confédération demande le retrait pur et simple du reste à charge et le maintien de l'exonération pour les demandeurs d'emploi.

Sandra Déraillot

Le « ticket-resto » pour le pouvoir d'achat

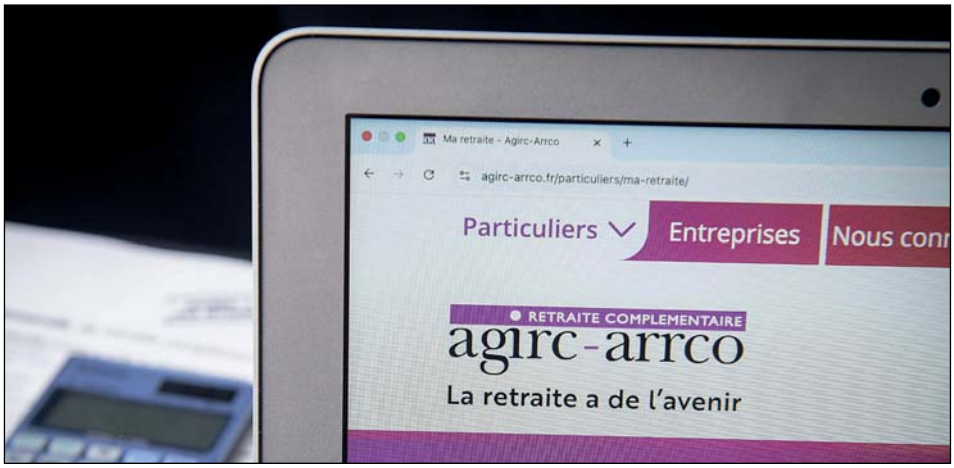
L'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi concernant le titre-restaurant, pérennisant son utilisation pour l'achat de denrées alimentaires. Le texte reconduit la mesure au titre de *« mesure d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat pour 2027 »*, et vise à généraliser cet usage à partir de 2028. Il doit désormais être examiné au Sénat. Le célèbre « ticket-resto », cofinancé par l'employeur (entre 50% et 60%), a été créé à l'origine pour permettre aux salariés ne bénéficiant pas d'une cantine ou d'un restaurant d'entreprise sur le lieu de travail de se restaurer à moindres frais. Depuis 2022, une dérogation est renouvelée chaque année par le Parlement pour élargir son usage dans la grande distribution, y compris les jours non travaillés. Une mesure certes appréciée des travailleurs, mais qui met en lumière la problématique de fond de l'insuffisance des salaires.

Sandra Déraillot

IRES, NOS SERVICES PUBLICS

Retraite complémentaire : les pensions Agirc-Arrco augmenteront de 1,4% en novembre

Le 14 octobre, les organisations syndicales et patronales gestionnaires de l'Agirc-Arrco ont finalement trouvé un accord : les 14 millions de retraités du régime privé verront leur pension complémentaire augmenter de 1,4% à partir du 1er novembre. Pour FO, qui souhaitait une revalorisation de 1,9%, au plus haut de la fourchette possible, cette augmentation reste insuffisante. La confédération a toutefois décidé de signer : *« On ne pouvait pas repartir sans un accord. Il fallait absolument que les retraités du régime aient une revalorisation pour faire face au coût de la vie. Surtout après une année blanche »*, explique Séverine Privat, secrétaire confédérale FO chargée des retraites. L'an dernier, faute d'accord avec le patronat, les pensions de l'Agirc-Arrco n'avaient en effet pas été revalorisées.



© KERMALO/REA

Âpres négociations

Cette revalorisation de 1,4% n'apporte qu'une réponse partielle mais permet de renouer avec l'évolution régulière des pensions, estime FO. Elle n'aura pas été facile à obtenir. Les négociations ont été difficiles, rapporte Séverine Privat : *« Le patronat est d'abord arrivé avec une proposition de 1,2%, puis de 1,4% maximum. Il ne voulait pas aller plus loin. »* Selon l'Agirc-Arrco, pour 2026, sur la base d'une inflation hors tabac estimée à 2% et d'une progression prévisionnelle du salaire moyen par tête de 1,9%, la revalorisation pouvait ainsi être comprise entre 1,2% et 1,9%. L'issue de ces négociations respecte les règles de l'accord Agirc-Arrco, signé par FO. Pour garantir l'équilibre du régime à long terme, celui-ci prévoit que les pensions soient sous-indexées (de 0,4 point maximum). Le conseil d'administration peut ainsi décider d'un taux de désindexation en deçà. Il doit toutefois veiller à ce que la revalorisation finale ne dépasse pas l'évolution du salaire moyen par tête, soit +1,9% cette année.

Ariane Dupré

Retraites : FO monte au créneau contre la désindexation des pensions de base

Rejeté en totalité le 16 octobre en commission des affaires sociales par les députés, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) est examiné (dans son texte initial) dans l'hémicycle depuis le 20 octobre.

Parmi les nombreuses mesures décriées, celle portant sur le gel partiel de certaines pensions de base. Visant une économie de 4 milliards d'euros par une telle mesure, le gouvernement prévoit donc que les pensions de base ne soient pas toutes revalorisées comme il se doit en janvier 2027, contrairement aux dispositions du Code de la Sécurité sociale.

Ainsi, seuls les retraités qui perçoivent jusqu'à 1260 euros par mois (complémentaire comprise) verraient leur pension de base revalorisée à hauteur de l'inflation, calculée sur les douze derniers mois. Au-delà, le gouvernement propose un gel ou, au mieux, une désindexation.

« Les retraités ne sont pas une variable d'ajustement »

FO s'oppose à une telle mesure : *« Il est anormal qu'on demande aux retraités, qui ont cotisé toute leur vie, de faire un effort sur leur pension. Ils ne sont pas une variable d'ajustement budgétaire »*, dénonce Séverine Privat, secrétaire confédérale FO chargée des retraites.

L'Union confédérale des retraités FO a déjà interpellé les députés, leur demandant dans un courrier de rejeter cette mesure du PLFSS.

Ariane Dupré



DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR DES ŒUVRES SOCIALES IMPACTANTES

Upcoop accompagne les élus de Comités Sociaux Economiques (CSE) pour déployer une politique d'Activités Sociales et Culturelles (ASC) efficace et valoriser la mission d'élu au service des bénéficiaires.

ACCOMPAGNER & SOUTENIR LES SALARIÉS AU QUOTIDIEN

- Offrir l'accès à une large billetterie
- Faire plaisir aux salariés aux moments clefs avec le titre Cadhoc
- Offrir l'accès à la culture, au sport et aux loisirs
- Offrir tous les avantages en une seule carte





FACILITER LA MISSION D'ÉLU CSE

- Simplifier la gestion des dotations & subventions
- Faciliter le suivi comptable
- Fluidifier la communication avec les salariés

Partenaire historique des organisations syndicales, entreprise à mission et coopérative de salariés créée par des militants syndicaux, Upcoop vous donne les moyens d'agir dans l'intérêt collectif et pour le progrès social. Retrouvez nos solutions sur up.coop

Tant d'avantages à coopérer

Upcoop | FO



Vote électronique

L'expertise indépendante portant sur un logiciel de vote électronique, à l'occasion d'élections professionnelles, doit viser également la mise en œuvre spécifique du dispositif de vote électronique au sein de la société.

Un accord relatif à la mise en place du vote électronique dans le cadre des élections professionnelles a été conclu le 26 juillet 2023 dans une entreprise.

Un PAP est signé en octobre 2023.

Le premier tour des élections s'est tenu du 6 au 9 novembre 2023.

Un syndicat non signataire de l'accord saisit le tribunal judiciaire en annulation des élections au motif que l'expertise indépendante opérée sur le système de vote, avant les élections, n'était pas conforme aux dispositions du Code du travail.

Le tribunal judiciaire le déboute de sa demande : l'expertise indépendante effectuée répondait aux exigences de l'article R. 2314-9, complétée par une expertise ayant eu lieu après les élections.

Le syndicat se pourvoit en cassation et obtient gain de cause dans un arrêt du 7 octobre 2026 (n°24-60207).

Pour la Cour de cassation, l'expertise indépendante pré-électorale se limitant au logiciel fourni ne répondait pas aux dispositions de l'article R. 2314-9 et ne pouvait être validée *a posteriori* :

« 13. En statuant ainsi, alors qu'il ressortait de ses constatations, d'une part, que l'expertise du 15 juin 2023 se limitait au logiciel fourni par le prestataire et ne portait pas sur la mise en œuvre spécifique du dispositif de vote électronique au sein de la société, d'autre part, que le complément d'expertise du 26 juillet 2024 avait été réalisé après les élections litigieuses, le tribunal judiciaire a violé les textes susvisés. »

CE QUE DIT LA LOI

L'article R. 2314-6 du Code du travail dispose :
« La conception et la mise en place du système de vote électronique peuvent être confiées à un prestataire choisi par l'employeur sur la base d'un cahier des charges respectant les dispositions du présent paragraphe.
Le système retenu assure la confidentialité des données transmises, notamment de celles des fichiers constitués pour établir les listes électorales des collèges électoraux, ainsi que la sécurité de l'adressage des moyens d'authentification, de l'émargement, de l'enregistrement et du dépouillement des votes. »
L'article R. 2314-9 précise :
« Préalablement à sa mise en place ou à toute modification substantielle de sa conception, le système de vote électronique est soumis à une expertise indépendante destinée à vérifier le respect des articles R. 2314-5 à R. 2314-8. Le rapport de l'expert est tenu à la disposition de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.
Les prescriptions de ces mêmes articles s'imposent également aux personnes chargées de la gestion et de la maintenance du système informatique. »

Dans la mesure où le tribunal judiciaire avait constaté que le premier rapport d'expertise faisait état d'un manque de certaines dispositions concernant la mise en œuvre du dispositif de vote électronique, et notamment les conditions concrètes de déploiement du système, l'expertise complémentaire opérée post-élections ne pouvait valider ces dernières.

Secteur juridique

Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique

Chez Malakoff Humanis, pas de petit caractère et pas de baratin. Exactement comme *ici*.

Santé, prévoyance, épargne,
faites le choix d'une protection sociale
claire, simple et lisible.

Rendez-vous sur malakoffhumanis.com

Clairement, c'est

malakoff humanis

SANTÉ – PRÉVOYANCE – RETRAITE – ÉPARGNE

ELUE MARQUE DE L'ANNÉE

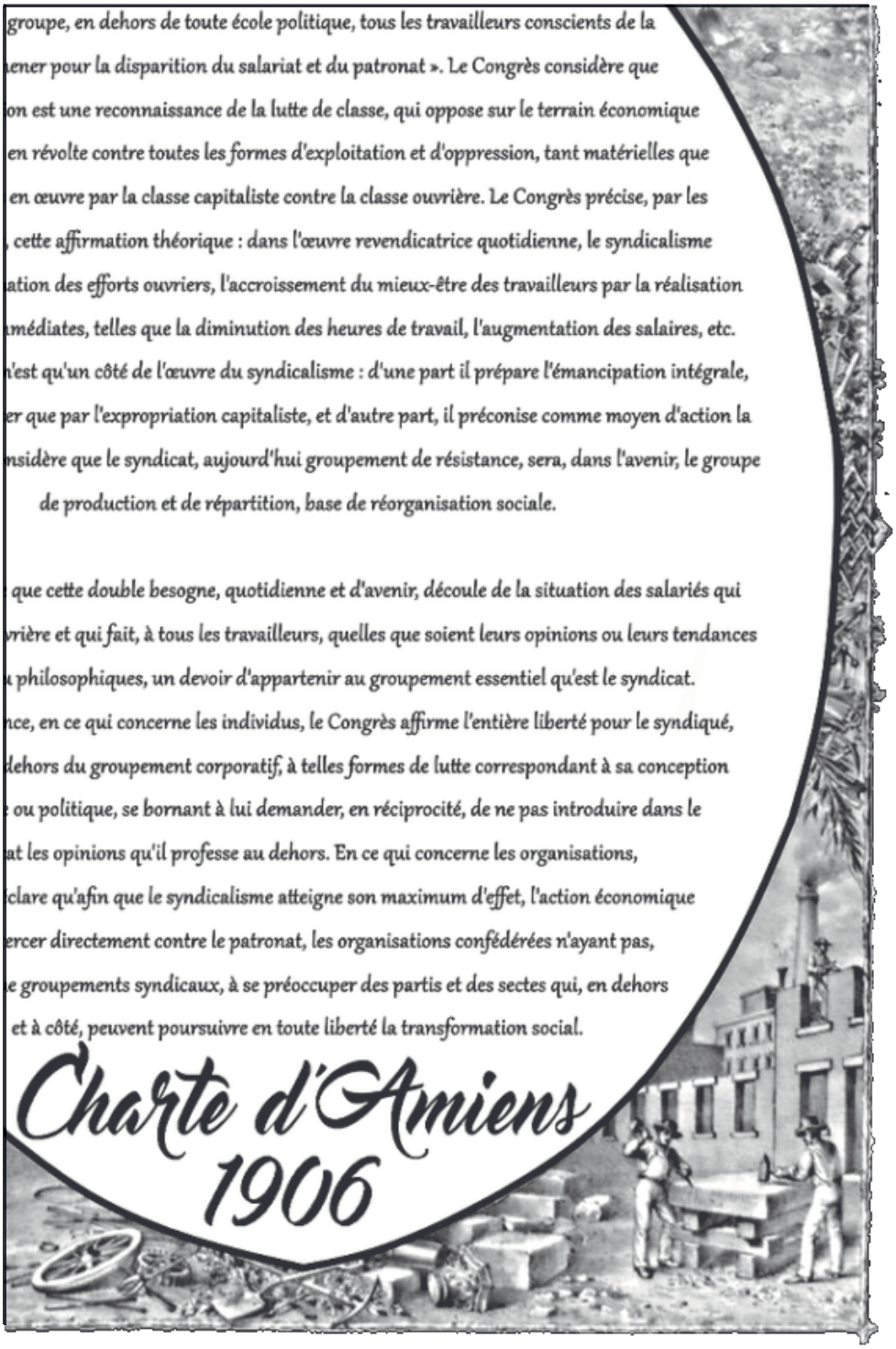
2026

PAR LES CONSOMMATEURS EN FRANCE

Malakoff Humanis - 21 rue Laffitte - 75009 Paris - SIREN : 840 599 930
Malakoff Humanis est « Élue Marque de l'année 2026 » par plus de 20 000 consommateurs.
Étude indépendante treetz/Toluna fin 2025 - poyfrance.com

MH-28760_2605

Charte d'Amiens : « l'attachement indéfectible » de Force Ouvrière



D'abord motion, largement votée le 13 octobre 1906 lors du IXe Congrès de la Confédération Générale du Travail, la Charte d'Amiens, reconnue sous cette appellation depuis 1912, célèbre cette année ses 120 ans. C'est « Le » texte qui définit l'indépendance syndicale, notamment vis-à-vis des partis politiques. Ce véritable phare pour le monde syndical, pas toujours suivi par certains dans l'Histoire, fait intrinsèquement partie des valeurs de FO. L'affirmation en effet de la notion d'indépendance syndicale et de sa mise en pratique a été fondatrice dans la création de la confédération en 1948. Retour sur les termes de ce texte que FO applique chaque jour scrupuleusement, ses impératifs, son contexte d'adoption et son histoire.

Charte d'

« l'attachement indéfect

PRINCIPES ET GENÈSE D'UN TEXTE FONDATEUR

Elle constitue pour FO une référence, un socle, un texte fondateur... La Charte d'Amiens a 120 ans cette année. Adoptée le 13 octobre 1906 à Amiens (Somme) lors du IXe Congrès (tenu du 8 au 13 octobre) de la Confédération Générale du Travail (CGT), créée onze ans plus tôt à Limoges. La Charte (connue sous ce nom à partir de 1912) va marquer de sa force, de ses principes et de sa portée le monde syndical dès ce début de XXe siècle. Plus d'un siècle plus tard, l'importance du texte adopté (venant confirmer alors l'article 2 constitutif de la CGT) n'a pas faibli dans ce qu'il dit de l'indépendance syndicale. Une indépendance au cœur de la fondation de FO en avril 1948 et qu'elle porte scrupuleusement depuis, par ses comportements, déclarations et actions.

L'INDÉPENDANCE AU CŒUR DES DÉBATS

Que dit le texte de 1906, motion devenue charte, adopté lors du congrès d'Amiens par 830 voix (huit voix contre et un vote blanc)? Il affirme d'emblée, entre autres, que le regroupement des travailleurs se fait *« en dehors de toute école politique »*. Le texte, qui affirme *« l'émancipation intégrale »* de la classe ouvrière et *« préconise comme moyen d'action la grève générale »*, *« est une reconnaissance de la lutte des classes, qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière »*. Autre déclaration adoptée : *« En ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors. (...) En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se*

Libres et indépendants, une devi

En avril dernier, le congrès de FO à Dijon a ainsi rappelé, dès les premières lignes de sa résolution générale, son *« attachement indéfectible »* à la Charte d'Amiens. Celui-ci renvoie directement *« aux statuts de la Confédération qui fondent l'indépendance de la CGT-FO vis-à-vis de l'État, du patronat, des gouvernements, des partis ou des groupements politiques, des religions et des groupes philosophiques et de façon générale leur irréductible opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical. Il* [le congrès, NDLR] *considère que l'indépendance syndicale vis-à-vis de toute structure ou influence extérieure est une nécessité et la condition indispensable à la représentation et à la défense efficace et permanente des droits et intérêts matériels et moraux des travailleurs, salariés actifs, chômeurs et retraités. Pour le Congrès, l'indépendance syndicale est à la base de toute action syndicale dont la pratique contractuelle, toujours fondée sur le rapport de force, est un des outils essentiels. De ce point de vue, liberté syndicale, liberté de négociation et droit de grève sont intimement liés et constituent la base de l'expression de toutes les revendications »*.

En œuvre depuis 1948

Ce rappel des principes de la Charte est, pourrait-on dire, un grand classique et fort de sens à Force Ouvrière. Il vient souligner, tant dans les textes de la résolution du CCN (Comité confédéral national) que dans celles issues des congrès confédéraux, ou encore dans les textes de résolutions produits par les structures FO, le poids fondateur de la Charte pour l'organisation née en 1948. Et pour cause! C'est justement sur les principes d'indépendance vis-à-vis du politique, concrètement en opposition à la mainmise sur la CGT du parti communiste français, relais de Moscou, que FO s'est bâtie en avril 1948. Cela, à la suite du départ de dirigeants (dont Léon Jouhaux, alors co-secrétaire général de la CGT) de la centrale le 19 décembre de 1947. De quelle manière depuis sa création FO applique-t-elle la Charte d'Amiens? Fort simplement : à chaque strate de la confédération, l'expression est syndicale, toute syndicale et uniquement syndicale. Dans la liberté et l'indépendance. Ce qui

'Amiens : *tible* » de Force Ouvrière



THÉOPHILE ALEXANDRE STEINLEN

préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale. » Ces principes édictés par le IXe Congrès définissent donc l'indépendance du syndicat vis-à-vis des partis et actent le fait qu'il doit se situer aussi hors de toute religion et influence religieuse, notamment. Ce texte est en quelque sorte un mode d'emploi à destination du syndiqué, lequel doit se conformer à un principe que l'on pourrait résumer simplement : laisse tes convictions et possibles engagements politiques, ou autres, à la porte du syndicat.

UN CONTEXTE PROTÉIFORME

Un an avant l'adoption de la Charte, la loi sur la laïcité, décidant une séparation des Églises et de l'État, avait été votée le 9 décembre 1905. Cette année-là, encore, sur le plan international, une révolution est déclenchée en Russie contre l'omnipotent tsar Nicolas II. Une révolution de la misère, qui conduit ouvriers et paysans à des révoltes et à des grèves. L'épisode de la mutinerie, en juin, des marins du cuirassé Potemkine marquera l'Histoire. Cette année-là verra la création des soviets. Autre élément de contexte historique, à des milliers de kilomètres de là, en Angleterre et en Allemagne, le lien entre syndicalisme et parti politique, ou plutôt la confusion des genres, va agir comme un catalyseur dans le positionnement français en faveur de l'indépendance

Suite en page 14

se mise chaque jour en pratique

rappelle d'ailleurs la liberté des salariés de cotiser à un syndicat, hors de toute influence et clientélisme. C'est pour cela que FO s'est toujours opposée au principe du chèque syndical. À FO, les décisions syndicales se prennent au sein des syndicats, des unions départementales, des fédérations, du CCN, de la commission exécutive, du bureau confédéral, du congrès confédéral… et cela sans qu'elles soient prises sous une quelconque influence politique, outre autre. C'est de sa seule voix que FO parle. Par ailleurs – ce qui étonne d'ailleurs souvent certains observateurs, peu familiers des principes de la Charte d'Amiens et qui verraient d'un bon œil l'intégration des syndicats dans les rouages politiques pour servir de courroie de transmission aux partis, ce qui reviendrait à inféoder le syndicat –, le commentaire du programme de tel ou tel parti politique n'a pas le droit de cité à FO. De même que la prise de position en faveur ou contre chacun d'eux, et pas non plus d'appel à voter pour les uns ou les autres.

Dans le registre du vote, FO ne prendra position qu'une fois, en 1969, appelant à se prononcer contre la réforme du Sénat (visant une fusion avec le Conseil économique et social), faisant l'objet d'un référendum sous la présidence de Charles de Gaulle. FO s'opposait alors au risque d'une intégration des syndicats dans l'appareil d'État. À FO, chaque adhérent, chaque militant qui prend connaissance de l'histoire de l'organisation (notamment à l'occasion des stages « Découverte » organisés par le CFMS) mesure l'importance de la Charte, sa dimension incontournable dans la voix que porte l'organisation.

« Moi, mon interlocuteur, c'est l'exécutif », soit le président de la République et le gouvernement, indiquait récemment le secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot. Manière de signifier que les prises de position de FO, ses revendications, ses critiques, s'adressent à ceux actuellement aux manettes, en clair à ceux dont les décisions sont susceptibles d'avoir des conséquences, en bien ou en mal, sur les *« intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels des salariés »*. Or, ce sont ces intérêts que FO défend, rappelait Frédéric Souillot en avril dernier, à la veille du congrès confédéral de Dijon.

Valérie Forgeront

Charte d'Amiens : « l'attachement indéfectible » de Force Ouvrière

Suite de la page 13

syndicale. Le Labour Party en Angleterre et le parti social-démocrate allemand règnent en effet en maîtres sur les centrales syndicales. Et les querelles politiques intestines propres à chacun de ces partis perturbent à longueur de temps le travail syndical.

Portant haut l'indépendance syndicale (il en était question toutefois dès la création de la CGT en 1895, puis notamment en 1902) et notifiant aussi la liberté de conscience du syndiqué, le texte de la Charte prend donc forme en France en 1906, dans un contexte de débats (ainsi mis à l'ordre du jour du IXe Congrès) sur les *« rapports devant exister entre les organisations économiques et politiques du prolétariat »*, soit les partis politiques et les syndicats.

LA VICTOIRE DU CONCEPT DE L'INDÉPENDANCE

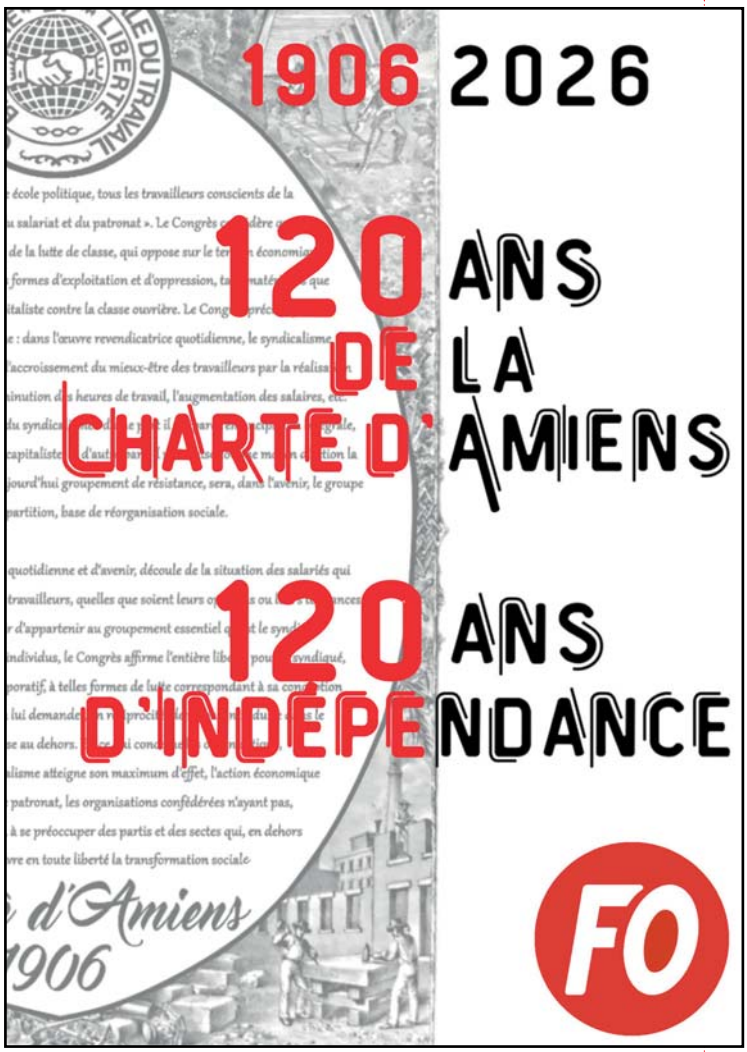
Le débat se déroule sur fond de tentative de certains partis de prendre une position ascendante, pour ne pas dire de contrôle, du mouvement syndical ouvrier. Se pose aussi entre autres le problème du lien à nouer, ou pas, entre la jeune CGT d'alors et la encore plus jeune SFIO (parti socialiste), créée en 1905 et en plein essor.

Au sein de la centrale, alors que le courant Guesdiste (de Jules Guesde) souhaite une entente entre les deux et pose, en quelque sorte, le postulat d'une subordination du syndicat au politique, le courant de Victor Griffuelhes (syndicaliste révolutionnaire et secrétaire général de la CGT de 1901 à 1909) – qui s'alliera au courant réformiste, prônant de distinguer action syndicale et action politique – se prononce pour l'indépendance vis-à-vis du politique. Ce positionnement l'emportera donc en 1906 par l'adoption au congrès de la motion, et future Charte, rédigée par Victor Griffuelhes et Émile Pouget.

À noter qu'en 1921, la création de la CGTU/unifiée (laquelle perdurera jusqu'en 1936), par un courant minoritaire de la CGT, dirigée alors par Léon Jouhaux, mettra pour le moins à mal le principe de l'indépendance, répandant les effets de ses liens plus qu'étroits avec le parti communiste français et l'Internationale communiste.

Autre contexte, social celui-là. Six mois avant l'ouverture du IXe Congrès avait eu lieu (le 10 mars 1906) la catastrophe de Courrières, dans le Nord-Pas-de-Calais, où, chiffres officiels, 1099 mineurs avaient trouvé la mort du fait d'explosions dans plusieurs fosses. La colère des ouvriers face à ce drame et à la gestion des secours par le patronat et les autorités conduira, dans tous les bassins miniers, à des grèves massives (jusqu'à 60 000 grévistes) et longues à partir du 14 mars. La reprise complète du travail dans les mines se fera en mai. Ces grèves seront durement réprimées par Georges Clemenceau, alors ministre de l'Intérieur, engageant l'armée contre les ouvriers. Cela lui vaudra le nom de « briseur de grève ». Ces grèves amèneront toutefois le patronat à devoir concéder des hausses de salaires et par ailleurs, par la loi du 13 juillet 1906, le repos hebdomadaire obligatoire sera instauré. Le IXe Congrès s'ouvre donc dans ce contexte social encore marqué par le drame de Courrières, dont le souvenir de la gravité et des mois de lutte qui s'en sont suivis est resté, jusqu'à nos jours, dans la mémoire de la région et plus largement, à l'échelon national, dans la mémoire de toute la classe ouvrière.

Valérie Forgeront



Votre organisation syndicale () nous fait confiance, pourquoi pas vous ?

La Macif vous propose des solutions pour vous et votre famille : auto, habitation, santé...

Et aussi des solutions adaptées au monde de l'entreprise et des associations.

→ **Pour plus d'informations : macif.fr**

MACIF

La Macif, c'est vous.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Micron : à Taïwan, une grève pour le partage des bénéfices liés à l'IA

Après une année marquée par des résultats exceptionnels, les salariés taïwanais du géant américain Micron revendiquent leur part sous la forme d'une prime équivalant à 83 mois de salaire.



VERNON YUEN/ZUMA-REA

Quelque 256% d'augmentation par rapport à 2025 : cette année, le chiffre d'affaires de Micron Technology, géant américain des semi-conducteurs, a explosé, de même que ses bénéfices. En cause, l'envol du marché des puces mémoire à très haute bande passante, utilisées pour entraîner et exécuter les modèles d'intelligence artificielle (IA). Comme ses concurrents sud-coréens Samsung Electronics et SK Hynix, Micron a ainsi bénéficié d'un boom exceptionnel – ce qui n'a pas échappé aux salariés ayant mené à bien la production.

En mai déjà, 78000 salariés sud-coréens de Samsung avaient obtenu (en menaçant de faire grève) une prime correspondant à 10,5% du bénéfice d'exploitation, soit environ 330000 euros par tête. Anticipant l'effet boule de neige et afin de désamorcer le bras de fer qui s'annonçait, Micron avait déclaré en septembre son intention de verser des primes de 35 à 68 mois de salaire pour l'exercice 2026.

Vers un mécanisme permanent de partage de la valeur

Insuffisant pour les salariés, bien conscients de la valeur de leur travail : ils demandent que cette prime exceptionnelle soit portée à 83 mois de salaire, mais aussi que soit mis en place un mécanisme pérenne allouant 15% des bénéfices d'exploitation à l'enveloppe de primes. *« Si leur employeur récolte des bénéfices énormes, ils ont parfaitement raison de demander leur juste rétribution,* commente Branislav Rugani, secrétaire confédéral FO chargé du secteur international. *Ce sont les petites mains qui font en sorte que le produit existe, pas les actionnaires rentiers qui n'ont jamais mis les pieds dans une usine. »*

Sur les deux sites Micron présents à Taïwan et qui produisent 50% à 60% des puces du groupe, l'un a indiqué poursuivre les négociations tandis que l'autre – celui de Taoyuan – a d'ores et déjà déposé un préavis de grève, sans toutefois annoncer de date. En attendant une action plus directe, le syndicat local a encouragé les salariés à poser un jour de congé le 19 octobre afin de participer à un rassemblement à Taipei. Pour l'usine de Taichung, une nouvelle session officielle de médiation avec les autorités publiques devrait avoir lieu très prochainement. *« Ce n'est qu'en instaurant des relations sociales harmonieuses que les deux parties pourront être gagnantes*, a rappelé le président taïwanais Lai Ching-te. *Les salariés pourront travailler l'esprit tranquille et les entreprises progresser de manière régulière et aller plus loin. »*

Fanny Darcillon

À la Poste britannique, 2500 suppressions de postes sur fond de crise

Partout en Europe, le service postal tangue : entre privatisation et effondrement de l'activité historique de distribution du courrier, la Royal Mail britannique ne fait pas exception. Début octobre, l'opérateur postal a annoncé la suppression d'ici fin 2027 de 2500 postes sur les 131000 actuels. Cette réduction de 2% de ses effectifs (après un précédent plan de suppression de 10000 emplois annoncé en 2022) est censée se faire sans licenciements contraints, par départs naturels ou volontaires, uniquement au siège ou aux fonctions support – sans affecter, donc, les facteurs et les conducteurs.

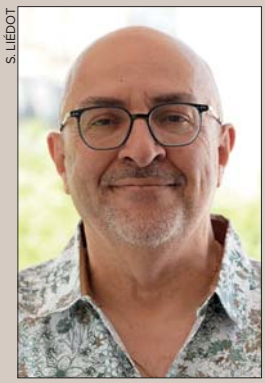
Privatisée en 2013

Privatisée en 2013 et rachetée par le milliardaire tchèque Daniel Kretinsky en 2025, la Royal Mail connaît d'importantes difficultés. En juin, l'Ofcom – le régulateur public des services de communication – a lancé une enquête pour comprendre pourquoi l'entreprise avait une fois de plus échoué à remplir ses objectifs de distribution, près d'un quart des plis prioritaires arrivant en retard. L'un des deux principaux syndicats du secteur, l'Union des travailleurs de la communication (CWU), tire la sonnette d'alarme, évoquant *« une crise sérieuse »* au sein d'un service postal historique (créé il y a cinq cents ans) *« au bord de l'effondrement »*.

F. D.

MARS FO : un outil de suivi des élections et de développement syndical indispensable!

S. LIÉDOT



Franck Mary-Montlaur, secrétaire confédéral du secteur de la négociation collective et de la représentativité.



Depuis deux ans, la confédération a mis en place un outil informatique évolutif, « MARS FO », accessible depuis e-FO par nos responsables de structures, qui va révolutionner et faciliter leur travail. Pourquoi MARS ? Parce qu'il s'appuie sur les données transmises par la Direction générale du travail (DGT) dans le cadre de la mesure de l'audience de la représentativité syndicale, et bien plus encore.

Véritable outil collaboratif, il permet de centraliser les informations relatives aux élections professionnelles et d'assurer ainsi une meilleure communication entre nos structures et une vision sur l'avenir. C'est un assistant qui peut générer des courriers de désignation, fournir de la propagande FO existante, faciliter le ciblage de nos actions grâce à des tableaux dynamiques sur les échéances des élections à venir.

Un meilleur suivi des négociations de PAP

Chaque jour, nous recevons à la confédération des dizaines d'invitation à négocier des protocoles d'accords préélectoraux (PAP) et nous savons que les unions départementales (UD) et les fédérations (FD) en reçoivent également.

Auparavant, nous transmettions par mail ces courriers indépendamment aux UD et aux FD chaque jour, ainsi il arrivait que plusieurs camarades FO se rendent à la même réunion car il n'y avait pas de concertation.

MARS FO permet une centralisation des courriers et une meilleure communication entre les structures grâce à un onglet de suivi des négociations. Tous les courriers d'invitation PAP reçus à la confédération y sont saisis. Les structures sont ensuite invitées à saisir ceux qu'elles reçoivent, pour éviter les doublons et informer les autres structures. L'onglet de suivi permet de savoir s'il y a déjà quelqu'un qui se charge de cette négociation et libérer ainsi nos forces pour d'autres actions. Le module PAP permet également de générer automatiquement des courriers de mandats pour négocier. L'UD ou la FD n'a alors plus qu'à les signer !

Un suivi facilité des élections prises en compte pour la mesure de la représentativité et des PV d'élections en anomalie

Si les élections CSE permettent de déterminer la représentativité au sein des entreprises, elles permettent également de contribuer, tous les quatre ans, à la détermination de la représentativité des branches et du niveau national et interprofessionnel. Encore faut-il que tous les PV d'élection soient bien transmis au Centre de traitement des élections professionnelles (CTEP) et ne comportent pas d'anomalies pour pouvoir être pris en compte.

Les listes des PV d'élection reçus à la DGT sont intégrées à MARS FO pour en faciliter le suivi, avec notamment un onglet « suivi des anomalies ».

Un véritable outil stratégique de développement syndical

Les données du dernier cycle de représentativité permettent d'établir des stratégies syndicales. MARS FO permet d'aider nos structures à cibler leurs actions, par l'application de filtres stratégiques modulables.

La boîte à outils

Une boîte à outils permet de retrouver les guides confédéraux et autres outils pratiques pour aider les camarades pour les négociations de PAP.

Secteur de la négociation collective et de la représentativité

JOURNÉE FO DE L'INDUSTRIE : LES OUTILS

Améliorer l'image de ses métiers, orienter les jeunes vers ses filières, lutter contre une concurrence internationale déloyale qui détruit sites et emplois sur notre territoire, planifier son développement à long terme, tenir compte des nécessités nouvelles dont l'enjeu environnemental, œuvrer à des implantations cadrées dans un véritable aménagement du territoire, améliorer les procédures d'implantation en coordonnant l'action des différents intervenants… L'industrie, avec ses différentes problématiques pour sa reconstruction et le retour à une souveraineté, était l'objet de toutes les attentions lors de la journée FO qui lui était dédiée le 8 octobre. Retour en cinq thèmes sur une journée qui a réuni deux cent cinquante participants et a accueilli de nombreux invités dont le ministre délégué chargé de l'Industrie.

La désindustrialisation ou les dégâts d'un choix politique assumé

Oui, la désindustrialisation a été *« voulue. Et cela a été pire que chez nos voisins après 2008 »*, indiquait Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'Industrie, lors d'un « Grand entretien » avec le secrétaire général de FO. *« Que le poids de l'industrie soit descendu en France à 10% du PIB, ça ne s'est pas fait tout seul! »*, soulignait-il, rappelant le million d'emplois perdus entre 2005 et 2015. Mais si les récentes crises conduisent d'autant plus à devoir se pencher sur la désindustrialisation, *« il n'y a pas de stratégie industrielle »*, déplorait Bertrand Pancher, ancien député de la Meuse. Et *« nos politiques n'ont pas réfléchi aux conséquences des fermetures »*, estimait Laurent Rescanières (FGTA-FO), Frédéric Souillot pointant lui le *« choix assumé »* de la désindustrialisation.

La théorie de *« l'industrie sans usines »*

Or, *« si on continue à se désindustrialiser, comment le pays restera un pays riche dans le monde? »*, alertait Thomas Grjebine, haut-commissaire au Plan. *« Il y a trente ans, on n'était pas entendus »* sur le péril de la désindustrialisation. *« Maintenant si »*, se réjouissait Isabelle Barthès, la secrétaire générale adjointe de IndustrieAll, rappelant les *« choix politiques »* passés désastreux, telle *« l'organisation de transferts de technologies à marche forcée »*. Ou encore ceux inspirés par la théorie surréaliste de *« l'industrie sans usines »*, développée en France en 2001 par Serge Tchuruk, P-DG d'Alcatel.

Valérie Forgeront

Face à la mondialisation, l'industrie doit être protégée

Plusieurs filières industrielles françaises et européennes sont mises en difficulté par la mondialisation, en premier lieu du fait de la concurrence avec la Chine, *« une puissance qui aujourd'hui produit en moyenne 30% à 40% moins cher pour des biens qui sont de qualité au moins comparable »*, a alerté Thomas Grjebine, du Haut-commissariat au Plan. À titre d'exemple, la Chine produit désormais 50% de l'acier mondial. *« Si on n'est pas capables de se défendre collectivement, on va se retrouver dans une situation impossible »*, a prévenu Isabelle Barthès, secrétaire générale adjointe d'IndustriALL, fédération syndicale internationale.

Harmoniser les normes sociales européennes

Dans ce contexte, renforcer les règles commerciales et mettre en place des mécanismes de protection face aux concurrences déloyales est une priorité. La France et l'Allemagne viennent de demander à la Commission européenne de nouveaux outils de protection commerciale. Le commissaire européen au commerce brandit la menace d'une *« guerre commerciale »* en l'absence d'accord avec la Chine sur une baisse drastique de ses exportations vers l'Europe, a rappelé Sébastien Martin, ministre délégué à l'Industrie.

Thomas Grjebine a aussi appelé à la mise en place d'une harmonisation *« vers le haut »* des normes sociales et fiscales en Europe, soulignant que la Hongrie, qui s'est lancée dans la production de véhicules électriques, venait de baisser ses dépenses sociales de six points de PIB.

Clarisse Josselin

POUR SA RELANCE AU CŒUR DES DÉBATS

La demande d'une vision à long terme

Est-il possible de mettre en place une politique de réindustrialisation en deux temps trois mouvements? Non, ont assuré les différents interlocuteurs, chacun dans leur spécialité, alors que la question du temps court et du temps long est revenue tout au long de la journée.

Arrêter le « *stop and go* »

Ainsi, dans l'automobile, pour le passage des modèles thermiques aux modèles électriques, *« il faut une planification qui permette aux industriels de se retourner »*, a assuré Éric Trappier, président de l'IUMM. Illustration aussi dans le domaine de l'énergie nucléaire. En 2012, le gouvernement a décidé de freiner son développement au profit des énergies renouvelables. En 2022, l'exécutif a décidé de la relancer à marche forcée. *« On demande des prises de décision sur du temps long et qu'on s'y tienne, actuellement on ne sait plus où on va »*, a déploré Sandrine Tellier de la FNEM-FO. *« Les décisions prises changent avec les décideurs politiques »*, a reconnu Bertrand Pancher, ancien député de la Meuse. *« Si on veut une vraie stratégie industrielle, il faut arrêter le stop and go »*, a rappelé le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot. Et dans ce domaine, les interlocuteurs sociaux ont un rôle à jouer. *« Les organisations syndicales et patronales ont fait un agenda social autonome pour réfléchir à notre modèle productif à quatre quinquennats et avoir une vision sur le long terme »*, a-t-il rappelé. Pour agir en faveur de l'industrie, il faut *« mettre en œuvre : planification, investissement et politique monétaire »*, indiquait Valentin Rodriguez, secrétaire général de FO-Métaux.

Clarisse Josselin

Pour réindustrialiser, il faut de la coordination et se parler!

« Le tissu industriel a été dynamité. Il va falloir le recréer, ensemble, et dans nos territoires », analysait Jérôme Capdevielle (UD FO des Pyrénées-Orientales). Reste à coordonner les décisions et actions des acteurs de la réindustrialisation. *« Il faut voir ce qui ne marche pas »*, indiquait Bertrand Pancher, ancien député de la Meuse. Ainsi, *« il y a quatre niveaux de collectivités territoriales, et un État qui veut continuer à tout faire! Or, le temps administratif n'est pas celui des entreprises »*, lançait-il, soulignant aussi la nécessité *« de faire bosser les gens ensemble »*.

S'organiser

Comme d'autres intervenants, Sandrine Tellier (FNEM-FO) soulèvera le problème d' *« un mille-feuille territorial où tout le monde fait la même chose »*. Plus largement, *« on ne sait pas qui est le décideur* [dans les projets, NDLR] *et à quel moment on redescend au territoire. Or, les projets industriels sont des projets de territoires »*, insistait Bertrand Pancher. Il ne faut pas tomber toutefois dans un désengagement de l'État de ces projets, précisait-il. Dans les territoires, la réindustrialisation *« si, ça peut marcher. Mais il faut être organisés. S'il n'y a pas un chef de file, ce n'est pas possible »*, déclarait pour sa part le ministre délégué à l'Industrie, Sébastien Martin, notant par ailleurs que *« la réindustrialisation style pompidolienne* [par une verticalité des ordres, NDLR], *ça ne marche pas. Cela fonctionne par une volonté politique nationale, des collectivités et des industriels »*.

Valérie Forgeront

Attirer les jeunes et fidéliser les salariés

Relancer l'industrie nécessite aussi de se pencher sur la question de la formation et de revoir l'approche de métiers souvent déconsidérés, ont déploré plusieurs intervenants, et qui ont la réputation d'être sales ou difficiles. Cela alors que ces métiers ont considérablement évolué. *« On a fait des choix de formation qui n'étaient pas en faveur de l'industrie »*, a reconnu le ministre délégué à l'Industrie, Sébastien Martin.

À tel point que la main-d'œuvre vient à manquer. *« On se projette dans le temps long mais il nous faut des compétences. On a besoin de soudeurs, et il n'y en a pas sur le marché. On doit les former en interne »*, a témoigné Hélène Derrien, DRH du groupe Orano.

Dans la filière agroalimentaire, 74000 emplois sont non pourvus en 2026, selon Laurent Rescanières de la FGTA-FO.

Agroalimentaire : 74000 emplois non pourvus

Benjamin Castel, directeur général adjoint du groupe Bigard, redoute même un *« big bang de l'emploi dans l'agroalimentaire »*. Pour FO, au-delà de la formation, l'attractivité des métiers industriels passe aussi par la reconnaissance des qualifications, les salaires, l'amélioration des conditions de travail… *« Avant de recruter, il faudrait penser à fidéliser, et cette fidélisation se fait par notre modèle social »*, a rappelé Laurent Rescanières. *« L'industrie, c'est de l'innovation au service d'un pays et surtout des emplois »*, déclarait de son côté Valentin Rodriguez.

Clarisse Josselin

Chez Vabel Laboratoire, une toute nouvelle équipe FO remporte les élections

Aucun syndicat n'était implanté au sein du fabricant de cosmétiques, jusqu'à ce qu'une section FO voie le jour dans le but de peser dans le rapport de force.

« *La direction prend un peu trop d'aisance sur les conditions de travail, et il n'y a personne en face pour remettre l'église au centre du village.* » Après quelques années passées dans une entreprise qui s'est révélée être un désert syndical, Éric Libert n'a plus toléré ce constat. Chez le fabricant de cosmétiques Vabel Laboratoire, à Morcourt (Aisne) – qui opère en tant que sous-traitant pour des marques de luxe comme L'Oréal et Chanel et produit aussi ses marques propres –, il a décidé de monter une section syndicale FO puis de présenter une liste aux élections professionnelles.

« *Ça n'a pas été facile* », raconte le militant. Avec de la conviction et le soutien de l'union départementale FO, Éric Libert parvient toutefois à déposer une liste de onze noms. « *Je me disais encore : ça va être compliqué. Je ne me faisais pas d'illusions* » concernant le résultat. Mais sur les cent vingt-six votants, cent quatorze ont accordé leur confiance à la jeune équipe. « *C'est à l'UD qu'on m'a dit : "Je ne sais pas si tu te rends compte, pour une première élection, c'est énorme ce que vous avez réalisé."* »

Première revendication : une prime carburant

La victoire de la section FO est d'autant plus importante que l'entreprise est en pleine restructuration. Une autre entité du groupe, Vabel Cosmétique, est en train de fusionner avec Vabel Laboratoire et de rejoindre le site de Morcourt, pour un total de 300 salariés. Une section FO y était implantée, mais elle va souffrir du transfert car tous les travailleurs militants ne suivront pas le mouvement. « *Gagner une élection c'est une chose, après il faut maintenir l'implantation et faire en sorte que les prochaines élections suivant la fusion maintiennent la représentativité* », souligne David Wlodarczyk, secrétaire général de l'UD de l'Aisne. Le scrutin aura lieu courant 2027.

Dans l'entreprise, la nouvelle présence de FO suscite de l'espoir et des attentes. « *Je veux négocier une prime carburant exceptionnelle, puis les augmentations de salaire en début d'année* », prévoit Éric Libert. Certains enjeux de sécurité et de conditions de travail devraient également se retrouver sur la table – toute neuve – des négociations.

Fanny Darcillon

McDonald's : alerte sur les acquis dans quatre restaurants franciliens bientôt sous franchise

Trois restaurants McDonald's parisiens (Victor-Hugo, Passy, Austerlitz) et un dans les Hauts-de-Seine (Nanterre préfecture) doivent passer en franchise, a appris la FGTA-FO. Or, « *quand un restaurant est repris en franchise, le franchisé revient sur les acquis sociaux; la taille de son établissement le dispense d'une représentation syndicale; le CSE ne dispose pas de vraies prérogatives* », décrit Lyes Abdi, secrétaire fédéral de la FGTA-FO, ancien délégué syndical central (DSC) FO de McDonald's.

JPL/REA



Quinze mois de sursis pour les salariés transférés

En effet, lorsqu'un restaurant est vendu à un franchisé, les salariés restent couverts pendant encore quinze mois par les accords sociaux négociés chez McDonald's : treizième mois, plan d'épargne d'entreprise avec abondement, mutuelle intéressante. Puis ils perdent ces acquis. De surcroît, ils n'ont plus de syndicats pour les défendre. C'est pourquoi FO revendique « *une unité économique et sociale (UES) dès lors qu'un franchisé détient deux établissements* », ce qui permet de n'avoir qu'un seul CSE et éventuellement une représentation syndicale, fait valoir Lyes Abdi. Autre revendication : la négociation d'une clause sociale fixant un socle minimum de droits pour les salariés des franchisés, à l'image de celle que FO a obtenue chez Carrefour. Pour faire avancer ces revendications, Lyes Abdi prévoit le blocage prochain d'un des principaux restaurants gérés par McDonald's.

Thierry Bouvines

Temps de travail : chez Sapian, FO dénonce un accord au rabais

L'entreprise Sapian, spécialisée dans la désinfection et la dératisation, a négocié un nouvel accord moins-disant sur le temps de travail. Les techniciens perdront des jours de repos, contre une augmentation de 2,5%. Cela ne peut convenir, dénonce la FEETS-FO.

Les 7000 salariés de la branche de la désinfection, de la désinsectisation et de la dératisation (3D), qui travaillent dans des conditions difficiles, font désormais face à des employeurs qui dénoncent des accords sur le temps de travail au nom de la compétitivité, dénonce la FEETS-FO. C'est le cas chez Sapian, l'un des poids lourds du secteur (1500 salariés), où la direction a dénoncé l'an dernier un accord sur le temps de travail. Contre l'avis des militants FO, et malgré une grève le 14 septembre, la direction a signé le 23 septembre, avec deux syndicats, un nouvel accord moins-disant sur le temps de travail. Auparavant, les techniciens de Sapian alternaient une semaine de quatre jours de travail avec une semaine de cinq jours. Ils bénéficiaient ainsi de 22 jours non travaillés dans l'année et de 6,5 jours de RTT annuels. Soit 28,5 jours par an. Dans l'accord qui s'appliquera en janvier 2027, la direction fait grimper les RTT à 12,5 jours, et avec des jours de repos en moins.

Le compte n'y est pas!

En guise de compensation, l'accord prévoit une hausse des salaires de 2,5%. Et un éventuel intéressement (1200 euros par an maximum), qui plus est soumis à la réalisation d'objectifs. Du repos en moins contre 2,5% d'augmentation, le compte n'y est pas, dénonce la FEETS-FO : *« Cette compensation salariale est clairement insuffisante. Sapian fait du chantage aux résultats. Son objectif est clairement d'augmenter ses marges en faisant travailler davantage les salariés et en les payant moins »*, dénonce Malvina Caubère, secrétaire fédérale de la FEETS-FO chargée de la branche 3D.

L'entreprise rogne aussi sur la rémunération des trajets lors des interventions chez les clients. Les trajets de plus d'une heure ne seront pas plus payés chaque mois, mais bloqués sur un compteur jusqu'à l'année suivante. Dans ce secteur où les salariés débutent souvent au Smic, *« les employeurs font tout pour casser l'attractivité des métiers de la désinfection »*, pointe la secrétaire fédérale.

Ariane Dupré

PSE chez Legrand : la mobilisation des salariés porte ses fruits

La mobilisation des salariés de Legrand pour un meilleur plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) produit ses effets. *« Les dernières propositions de la direction ne sont pas à la hauteur de ce que nous demandions mais elles comportent des avancées »*, déclare Angélique Dauge, secrétaire du syndicat FO-Legrand-Limousin. Un accord sur les mesures d'accompagnement du PSE est ouvert à la signature des syndicats jusqu'au 4 novembre. Souhaitant *« simplifier l'organisation des activités de production »*, le groupe Legrand, qui se porte bien, a annoncé le 23 juin qu'il allait fermer quatre sites (Châlus, Confolens, Lagord, Pont-en-Royans), représentant 178 postes, d'ici à la fin 2028 et en renforcer quatre autres en créant 104 postes.

Mesures d'accompagnement améliorées

Les négociations sur le PSE n'avançant pas, les salariés du site de Châlus, en Haute-Vienne, ont fait grève les 5 et 6 octobre. Angélique Dauge, par ailleurs salariée de ce site, relève désormais plusieurs avancées sur la durée et la rémunération du congé de reclassement, sur le congé de fin de carrière et sur les indemnités de licenciement. Par ailleurs, *« la direction veut le plus de reclassements internes possible »*, explique la militante. Les salariés concernés par le PSE seront prioritaires pour les 104 postes créés, mais aussi pour tous les autres postes ouverts, ainsi que pour ceux libérés par les salariés partant à la retraite dans deux ans. *« Cela offre pas mal de possibilités, d'autant que les salariés pourront se positionner sur autant de postes qu'ils le souhaitent »*, précise Angélique Dauge.

Thierry Bouvines



DR

FO

DE L'INFORMATION À L'INFLUENCE : COMMENT LE CSE PEUT PESER RÉELLEMENT SUR LES DÉCISIONS ?

JOURNÉE CONFÉDÉRALE DES CSE

17 NOVEMBRE 2026



Pour vous inscrire

Benjamin Cottereau, le cheminot qui œuvre à développer FO en Nouvelle-Aquitaine

Benjamin Cottereau, 43 ans, est conducteur de train TER en Nouvelle-Aquitaine, rattaché au dépôt de Bordeaux. Secrétaire de l'union régionale de FO-Cheminots, il ne compte pas ses heures pour développer le syndicat qu'il espère voir enfin franchir la barre des 10% de représentativité lors des élections professionnelles fin novembre.


DR

Benjamin Cottereau a commencé à travailler à 16 ans, dans l'automobile, comme apprenti mécanicien, puis a enchaîné les CDD et les missions d'intérim. *« À 23 ans, j'ai voulu me poser. Comme mon père et mon frère étaient cheminots, j'ai postulé à la SNCF »*, explique-t-il. Il pensait accrocher des wagons mais son bac pro lui permet de prétendre à un poste de conducteur de train. Il travaille d'abord au fret, durant sept ans, avant de passer au transport express régional en Nouvelle-Aquitaine, rattaché au dépôt de Bordeaux.

Il adhère à FO en 2006, un an après son embauche. *« À l'époque, je triais les wagons en 3x8 pour 1400 euros par mois. Et parfois je travaillais 48 heures par semaine. Ce n'était pas cher payé. J'ai voulu avoir la réglementation du travail pour comprendre et le premier qui me l'a donnée, c'est le secrétaire régional de FO. On a sympathisé, les valeurs de liberté et d'indépendance m'ont beaucoup parlé et j'ai adhéré »*, raconte-t-il.

Aujourd'hui secrétaire du syndicat FO-Cheminots de Gironde et, depuis 2023, secrétaire de l'union régionale, le militant est dans les starting-blocks pour les prochaines élections professionnelles qui se dérouleront du 19 au 26 novembre. Son objectif, que le syndicat passe enfin la barre des 10% de représentativité au niveau régional. Lors du précédent scrutin, en 2022, il avait manqué seulement 26 voix, sur un effectif de 2800 personnes. Dans son périmètre, le CSE TER, FO avait cependant réussi à décrocher deux sièges de titulaire et 17% des voix chez les conducteurs.

Triplement du nombre d'adhérents

« Avec l'équipe, on a fait un énorme travail, je suis assez confiant », confie le militant. En quatre ans, le syndicat de Gironde a en effet presque triplé le nombre de ses adhérents et le syndicat de Poitou-Charentes a été relancé. *« Quand on n'est pas représentatifs, on n'a pas les mêmes moyens syndicaux. Mais je ne vais pas me résigner, je vais me battre »*, prévient Benjamin Cottereau, adepte du militantisme de terrain. *« Officiellement, je fais moitié travail et moitié syndicat. Mais en réalité, je fais moitié travail et 100% syndicat. Je discute tout le temps, en gare, entre mes trains. Et avec les permanences pour les élections et les tournées dans tous les CSE de la région, je viens d'enchaîner quatorze jours sans repos »*, explique le père de famille.

Inviter les salariés aux journées découverte FO est l'une de ses stratégies de développement. *« Pour avoir un impact syndical il faut toucher les gens. Les deux tiers de ceux qui sont venus ont adhéré à FO. Comme nous ne sommes pas représentatifs, nous ne sommes jamais conviés par les autres syndicats dans les différentes commissions. Alors on a dû travailler différemment »*, poursuit-il, soulignant la capacité d'analyse de FO et la qualité des formations.

Il alerte notamment les salariés sur les conséquences de l'ouverture du ferroviaire à la concurrence. Pour le TER, la Région Nouvelle-Aquitaine a été découpée en quatre lots attribués par appel d'offres. Le Poitou-Charentes a déjà été remporté par une filiale autonome de la SNCF. Le lot de lignes Limoges-Périgueux sera attribué en 2029, celui des Pyrénées-Atlantiques en 2030 et l'étoile de Bordeaux en 2031.

« Aujourd'hui, on va partout, Limoges, Arcachon, Poitiers, Hendaye… Demain, avec l'ouverture à la concurrence, on ira moins loin, le travail sera plus monotone et les conditions de travail vont se détériorer. On est passés de 400 métiers du temps de la SNCF maison mère à 153 emplois repères aujourd'hui. C'est du dumping social en interne pour qu'on coûte encore moins cher », dénonce-t-il.

Clarisse Josselin

OCTOBRE ROSE

UN RUBAN POUR RELIER DÉPISTAGE ET SANTÉ AU TRAVAIL.

AVEC FO

LIBÉRONS LES NON-DITS FACE AU CANCER !

